



En exercice : 58

Présents : 46

Votants : 45

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 mars 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

TRIDON Fabrice, suppléant
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
DALIFARD Alexia, titulaire
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
VALLÉE Jean-Luc, suppléant
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
/
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
/
CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
/
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, titulaire
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), VALLÉE Jacky (Chérancé), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), GENDRY Daniel (Niafles), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), de FARCY de PONTFARCY Christine (Quelaines St Gault), PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), HAMARD Benoît (Craon), LIVENAIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Christine de FARCY de PONTFARCY a donné pouvoir à Laurent LEFEVRE

Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES

Secrétaire de Séance : Élu M. Bertrand de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance du 27 mars 2023

OBJET 2023- 03/31 : SPORTS - TOURISME

CENTRE AQUATIQUE L'ODYSSÉE – MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE (ANNEXE)

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge du Pôle Sports - Tourisme, rappelle au conseil communautaire que, par délibération n° 2022-05/70 en date du 09 mai 2022, il a été procédé à une évolution tarifaire sur les entrées baignade entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022.

Elle précise que le contexte budgétaire contraint et les tendances haussières des dépenses, notamment sur le bloc énergétique, des charges à caractère général nécessitent une nouvelle évolution tarifaire.

Elle invite le conseil communautaire à se prononcer sur la création de divers tarifs à compter du 1^{er} avril 2023 et sur l'augmentation tarifaire des diverses prestations, relatives aux activités et à la mise à disposition de l'équipement à compter du 1^{er} juillet 2023. La grille tarifaire dans sa nouvelle mouture est présentée en [Annexe 4.2](#) du rapport de présentation :

ORIENTATION :

- A compter du 1 avril 2023 :
 - Création de tarif pour la vente d'article à l'effigie du centre aquatique
 - Création de tarifs pour différentes animations et événements
 - Création de tarifs annuels pour les activités adultes et enfants
- A compter du 1 juillet 2023 :
 - Augmentation des tarifs activités de 4 à 5%
 - Augmentation des tarifs de mise à disposition de 3 %

Considérant la proposition de la Commission Sports - Tourisme en date du 14 mars 2023,
Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 20 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (45 votants) :

- ⇒ **VALIDE** les éléments constitutifs de la tarification, tels que présentés ci-dessus,
- ⇒ **VALIDE** les tarifs actualisés, avec effet au 1^{er} avril 2023 pour les nouveaux tarifs et à compter du 1^{er} juillet 2023 pour les évolutions, tels que présentés en [Annexe 4.2](#).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 05/04/2023

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230327-DELIB20230331-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

